



21/ Préliminaires à la lecture de l'Évangile (I)

Ce n'est nullement par pur goût artistique que dans les livres de l'ancien temps, la Parole de Dieu a été écrite en caractères d'or ou d'argent sur vélin pourpré, richement ornée de miniatures, enserrée dans des reliures ou couvertures en ivoire ou en métal précieux. Toutes ces dispositions formelles ont été prises non pas pour revaloriser les enseignements du Maître sur un plan esthétique ou pour faire ressortir leur portée éternelle mais bien pour mettre le peuple fidèle en face du dessein divin du Salut de tous les hommes : « Dans l'évangélaire qui contient la parole du Christ, écrit fort justement Jungmann, c'est le Christ lui-même que l'on veut honorer, son entrée que l'on veut solenniser » (1).

D'autres usages ecclésiaux confirment dans le même sens la présence du Christ à travers l'évangélaire. Ainsi, la coutume de dresser un trône pour le livre sacré afin qu'il préside aux débats conciliaires ou synodaux. La voie est donc grande ouverte à la liturgie pour illustrer cet instant sacré où tous les hommages rendus à l'évangélaire sont de facto destinés au Christ, Lumière du monde. La lecture de l'Évangile est donc, au sein de l'action sacrée, un sommet rituel dont toutes les Eglises chrétiennes se sont efforcées de rehausser la solennité pour inciter les fidèles à en acquiescer la véritable intelligence spirituelle.

Qui lit l'Évangile ?

Il est certain qu'à l'époque du christianisme primordial, un « lecteur » proclamait la Parole de Dieu parce qu'il était investi de l'ordre sacré adéquat. Mais l'Église a très vite reconsidéré sa position : la fonction de lire l'Évangile était si haute qu'elle ne pouvait être attribuée qu'à un clerc revêtu d'un ordre majeur. Cela étant dit, la connaissance de l'antiquité chrétienne fait naturellement apparaître des conceptions divergentes au sein des diverses communautés. Deux courants sont repérables où il semble bien que le statut le plus antique ait conservé le privilège de la lecture du texte sacré à l'évêque, confesseur de la foi. A la fin du IV^e siècle, la pèlerine Ethérie note dans son *Voyage à Jérusalem* qu'à la basilique de l'Anastasis, l'évêque « lit le récit de la Résurrection du Christ ».

Chez les chrétiens chaldéens et slavo-byzantins, c'est toujours le prêtre et éventuellement l'évêque, s'il célèbre, qui proclame la Parole de Dieu. Par contre, à Antioche (fin IV^e siècle) les Constitutions apostoliques (II 57. 7.) réservent la fonction au diacre. De même, la liturgie alexandrine confie la fonction de lecteur du livre sacré à l'archidiacre.

La liturgie romaine primitive.

Assez curieusement c'est l'*ordo romanus I*, daté du VIII^e siècle, qui apporte la meilleure information : Rome s'aligne sur les usages antiochiens. D'après le canon 59, le diacre baise le pied du pontife célébrant. Celui-ci le bénit en disant : « *Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis* » (que le Seigneur soit dans votre cœur et sur vos lèvres). Le diacre s'approche ensuite de l'autel où l'évangélaire a été déposé solennellement, avant la messe par un sous-diacre précédé

d'un acolyte. Il baise le livre et le prend entre ses mains : « *levat in manus suas codicem* ».

L'apport de la foi médiévale.

La religion romaine qui veut rehausser la solennité et les fastes de la liturgie romaine et a pour charge de faire émerger une liturgie presbytérale inexistante se trouve devant un document d'autant plus désuet que l'évolution a modifié certaines données.

En premier lieu, le baiser du pied du pontife par le diacre ne correspond plus à la religion de l'époque. La mesure la mieux adaptée est encore de laisser subsister l'agenouillement du diacre devant le célébrant. Secondement, les missels d'autel contiennent désormais toutes les lectures, donc les péripécies des Évangiles, ce qui met en cause la présence de l'évangélaire sur la pierre sacrée de l'autel. Enfin si l'évangélaire est la figure du Christ et témoigne de sa présence, il est nécessaire que le lecteur, prêtre célébrant seul ou diacre assistant dans le cadre d'une messe solennelle ou pontificale, reconnaisse préalablement son humilité devant Dieu. D'où une triple adaptation de la liturgie romaine primitive.

1. – Dès le XI^e siècle, apparaît officiellement sur un plan général l'apologie *Munda cor meum* où le lecteur demande à Dieu de purifier son cœur et ses lèvres comme Il avait purifié les lèvres du prophète Isaïe. Cette prière est toutefois absente des usages clunisien, cistercien et dominicain. A Lyon, elle est remplacée par le verset psalmique (Ps 50, 17) : « *Domine, labia mea aperies et os meum annuntiabit laudem tuam* » (Seigneur, ouvrez mes lèvres et ma bouche publiera votre louange).

2. – Le rite de la bénédiction subsiste. Le prêtre célébrant seul prie Dieu de le bénir : « *Jube, Domine, benedicere* ». Dans le cadre de la messe solennelle ou selon le rituel pontifical, le diacre s'agenouille devant le célébrant et lui demande : « *Jube Domine benedicere* » (2). La formule du réponse de la directive romaine est ainsi complétée : « *ut digne et competenter annunties Evangelium suum* ». Cette formule connaît des variantes dans les liturgies romano-franques. A Lyon comme chez les chartreux, le célébrant dit au diacre en le bénissant : « *Corroboret Dominus sensum tuum et labia tua, ut recte pronunties nobis eloquia sua secundum evangelium et pax tecum sit, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti* ».

3. – Vestige de l'ancienne directive romaine, le diacre dépose sur l'autel un évangélaire que lui a remis le cérémoniaire. C'est avec cet autre livre que le diacre psalmodiera l'Évangile. Déjà l'encens fume dans l'encensoir. Se profile la procession solennelle du livre sacré, figure du Christ.

(à suivre) ●

(1) Jungmann, *Missarum sollemnia* II p. 212 et sq., Ed Aubier, 1957.

(2) Le vocable « *Domine* » est attribué à Dieu. Le diacre dit « *Domne* » quand il s'adresse au prêtre ou à l'évêque.

*Vice-président d'Una Voce.